

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Jean SPINETTE, *Bourgmestre-Président* ;
Catherine MORENVILLE, Yasmina NEKHOUL, Francesco IAMMARINO, Willem STEVENS,
Saïd AHRUIL, Loes Salomez, *Échevin(e)s* ;
Thierry VAN CAMPENHOUT, Hassan ASSILA, Khalid MANSOURI, Loïc FRAITURE, Khalid
TALBI, Christine WAIGNEIN, Mohamed EL OUARIACHI, Celi RODRIGUEZ, Narjisse Aouad,
Marie-Lou Badie, Yannis Bakhouche, Xenia DUCULESCU, Guillaume Deneumostier, Marwan
HOBEIKA, Klara Ledroit, Chloé Leroy, Janusz Linkowski, Mathias Looze, Danaé Michaux
Maimone, Anna Milojkowic, Lesia RADELICKI, *Conseillers(ères)* ;
Stéphanie BOSMANS, *Secrétaire communal f.f.*

Excusés

Catherine FRANCOIS, *Échevin(e)* ;
Myriem AMRANI, Elisa SACCO, Isabelle PINZAUTI BABRZYNSKI, Mélanie VERROKEN,
Samira BENALLAL, Laurence Chin, *Conseillers(ères)* ;
Laurent PAMPFER, *Secrétaire communal.*

Séance du 27.02.25

**#Objet : Motion déposée par le groupe LB et le groupe "ECOLO-GROEN", sur la situation au Congo
amendé par le groupe OPEN-MR/Les Engagés # (Complémentaire)**

Séance publique

Assemblées

Le Conseil communal de la commune de Saint-Gilles,

1. Considérant la violation de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo par le Rwanda.
2. Considérant que les ressortissants de la République démocratique du Congo continuent de subir des violences, des violences sexuelles, des attaques, des meurtres et des violations généralisées des droits humains, perpétrés par des groupes armés nationaux et étrangers, notamment dans l'Est du pays.
3. Vu les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, notamment la résolution 2641 (2022) du 30 juin 2022 sur la situation concernant la République démocratique du Congo ;
4. Considérant que ces violences, attaques et violations se sont multipliées au cours des dernières semaines, en particulier dans les territoires de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.
5. Considérant que l'occupation de Goma a causé un carnage d'environ 6.000 morts, selon les organisations humanitaires sur place.
6. Faisant référence à la résolution 1325 intitulée "Femmes, paix et sécurité" du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée à l'unanimité le 31 octobre 2000 ;
7. Considérant la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, adoptée le 27 juin 1981 et entrée en vigueur le 21 octobre 1986 ;
8. Considérant que la République démocratique du Congo est signataire du protocole de Maputo (protocole international de l'Union africaine amenant les États signataires à garantir les droits des femmes), depuis mars 2018 ;
9. Vu la Constitution de la République démocratique du Congo adoptée le 18 février 2006.
10. Vu les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, notamment la résolution 2641 (2022) du 30 juin 2022 sur la situation concernant la République démocratique du Congo ;

11. Considérant que le sous-sol de la République démocratique du Congo et ses importantes ressources en minerais font l'objet de convoitises des multinationales extractives, mais aussi des États occidentaux ou des pays voisins, comme le Rwanda ;

12. Considérant le programme de coopération au développement mené par la commune de Saint-Gilles au Congo, en particulier à Goma ;

13. Considérant qu'il est indispensable d'attaquer le problème à la source en accélérant la transition énergétique afin de sortir d'un modèle extractiviste mortifère ; un modèle qui entraîne la destruction d'écosystèmes, aggrave le réchauffement climatique et engendre de profondes inégalités.

14. Considérant que la Belgique a un rôle à jouer dans la stabilisation de la Région des Grands Lacs en raison de ses liens historiques et actuels avec la RDC.

15. Considérant la nécessité de retrait de toutes les troupes étrangères invitées et non invitées à se retirer du territoire de la République Démocratique du Congo dans le respect strict de l'intégrité et de la Souveraineté de la RDCongo,

16. Vu l'initiative engagée par la Conférence Episcopale Nationale du Congo et l'Eglise du Christ au Congo d'engager tous les Congolais dans un dialogue devant aboutir à un pacte social en vue de restaurer la paix et le vivre ensemble en RDCongo

Le Conseil communal de la commune de Saint-Gilles ;

Considère que l'intégrité territoriale de la RDC est violée au regard du droit international.

Condamne fermement les crimes perpétrés par les forces armées rwandaises et leurs supplétifs du M23, et appelle les rebelles à déposer les armes tout en respectant le droit international.

Condamne fermement le viol utilisé comme arme de guerre par l'armée rwandaise et ses supplétifs du M23.

Demande :

- Au Gouvernement fédéral et aux gouvernements des entités fédérées d'appeler aux troupes rwandaises de se retirer des provinces de l'Est de la RDC.

-Aux gouvernements régionaux de refuser les licences d'exportation, d'importation et de transit d'armes en provenance et à destination du Rwanda.

- Que la Belgique agisse au niveau européen pour œuvrer à la suspension immédiate de l'aide militaire à l'armée rwandaise apportée dans le cadre de la Facilité européenne pour la paix et de conditionner son soutien à un engagement préalable de retrait du soutien de l'armée rwandaise au M23 ;

- Que la Belgique agisse au niveau européen pour œuvrer à la suspension de l'accord de coopération sur les matières critiques entre les deux parties, tant que le Rwanda continuera son soutien illégal au M23.

- Que au gouvernement bruxellois oeuvre à la suspension des accords signés le 30/01/2024 via ENLABEL

- A l'Union européenne de mettre en place des législations contraignantes visant à favoriser la traçabilité des minerais, à réduire la production des équipements électriques et électroniques, en imposant aux fabricants des normes de réparations et de recyclage.

- Que la Belgique et l'Union européenne aillent désormais au-delà des postures et des condamnations de principe et envisagent des sanctions ciblées (notamment la restriction de visas, le blocage des comptes bancaires, comme ce fut le cas à l'égard de la Russie) contre les responsables du M23 et des troupes rwandaises impliquées dans l'agression de la République démocratique du Congo.

- que la Belgique prenne la tête d'une initiative internationale pour amener en urgence de l'aide humanitaire à destination de tous les camps de réfugiés. Et que la Belgique appuie toute initiative de l'Union Européenne, de l'ONU ou de toute initiative internationale pour faire cesser les crimes et que toutes les parties au conflit respectent leurs engagements internationaux.

-Que la Belgique et l'Union européenne prennent des mesures humanitaires urgentes afin de soutenir la population victime de ce conflit.

- Que la Belgique dépêche BFAST pour lancer une mission afin de venir en aide aux sinistrés de Goma et des autres régions occupées par les Rwandais et leurs supplétifs de M23.
- Que la Belgique charge le Ministre fédéral de la Coopération au développement de suspendre immédiatement l'aide financière de la coopération bilatérale avec le Rwanda.
- Que la Belgique et l'Union européenne renforcent leur approche globale en matière de violences sexuelles perpétrées en République démocratique du Congo et prennent position pour une approche holistique de la problématique.
- Que la Belgique active la Loi de compétence universelle, pour demander à la Cour Pénale Internationale (CPI) de lancer un mandat d'arrêt pour crimes de guerre et crime contre l'humanité à l'encontre de Messieurs Paul Kagame, Corneille Nangaa, Sultani Makenga, ainsi que les dirigeants impliqués dans les violations des droits de l'homme, le recrutement des forces génocidaires et l'utilisation des mercenaires dans le conflit dernier massacre.
- A tous les niveaux de pouvoir de ne plus autoriser de délégations belges à participer à des manifestations (sportives, culturelles, etc.) sur le territoire du Rwanda tant que les troupes militaires rwandaises n'auront pas quitté le territoire congolais.

Le conseil communal de Saint-Gilles s'engage à :

Soutenir les initiatives de solidarité en faveur de la RDC, notamment en :

- Facilitant et promouvant les collectes de fonds et de matériel organisées par les associations;
- Soutenant les actions de sensibilisation et d'information auprès de la population concernant la situation en RDC et promouvoir les valeurs de solidarité internationale;

Le Conseil communal de la commune de Saint-Gilles demande que cette motion soit envoyée au Premier ministre et au ministre des Affaires Etrangères, aux Ministres-Présidents des entités fédérées, à l'ensemble des présidences de partis représentés au sein des différents parlements belges ainsi qu'à l'Ambassadeur du Rwanda en Belgique et à l'Ambassadeur de la RDC en Belgique.

28 votants : 28 votes positifs.

1 annexe

MotionCongo relue, vdef.pdf

Le Secrétaire communal f.f.,

Le Bourgmestre,

Stéphanie BOSMANS

Jean SPINETTE